



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB - 29.07.2020

**Numéro de publication:** HR02-1004947592

**Canton:** FR

**Entité de publication:**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Gérald Minnig & Fils S.A., Bulle, nouveau Minnig & Fils SA

Minnig & Fils SA

Rue de l'Etang 9

1630 Bulle

Jusqu'ici

Gérald Minnig & Fils S.A.

Registre journalier no 4214 du 24.07.2020

Précédente publication dans la FOSC: no 246, Date: 19.12.2013

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg

Gérald Minnig & Fils S.A., à Bulle, CHE-107.767.698 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225826). Adresse précise: Rue de l'Etang 9, 1630 Bulle. Nouvelle raison sociale: Minnig & Fils SA. Nouveau but: l'exploitation d'un bureau technique. La société peut exercer toute activité financière, commerciale, industrielles, mobilière ou immobilière, en rapport direct ou indirect avec son but ou propre à en favoriser la réalisation, conclure des contrats qui sont de nature à développer ses activités ou qui s'y rapportent directement ou indirectement, recevoir des produits que cela soit sous forme d'intérêts, commissions et dividendes, créer des succursales ou des filiales en Suisse et à l'étranger, prendre des participations, acquérir ou créer des entreprises identiques ou analogues, participer à toutes entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but. Elle peut effectuer ces opérations aussi bien pour son compte que pour le compte d'autrui. Elle peut accorder des prêts et constituer des garanties en faveur de toute personne, notamment de ses actionnaires et administrateurs. Séparation: Selon projet de scission du 24.06.2020, la société a transféré une partie de ses actifs à la nouvelle société Minning SA (CHE-194.246.394), à Bulle. Le capital-actions est réduit CHF 200'000 à CHF 100'000 par suite de scission, par destruction de 100 actions de CHF 1'000, nominatives. Capital-actions nouveau: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives et liées selon statuts. La clause statutaire d'apport en nature du 22.02.1991 est abrogée. Communication aux actionnaires: par écrit, par fax ou par courriel. Statuts modifiés le 24.06.2020.